

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP ouverts au titre de la session 2026,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPLP, section génie civil option construction et réalisation des ouvrages, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. Yvon DUCLOS
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de RENNES

Vice-Présidente

Mme Nadia RODA
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de TOULOUSE

Membres du jury

M. Sébastien BRETEAU
Professeur de lycée professionnel

Académie de NANTES

Mme Fatima CHAMS-DINE RIZKI
Professeure de lycée professionnel

Académie de NANCY-METZ

Mme ANNIE CHERAULT
Professeure de lycée professionnel

Académie de RENNES

M. Anthony CHEVALIER
Professeur de lycée professionnel

Académie de RENNES

M. Vincent DEBROISE
Professeur de lycée professionnel

Académie de NORMANDIE

Mme Elsa DUNEIGRE
Professeure de lycée professionnel

Académie de NANTES

M. Nicolas FARINEAU
Professeur de lycée professionnel

Académie de NANTES

Mme Elisabeth GOBLOT
Professeure de lycée professionnel

Académie de NANTES

Mme Carole HEROUARD-DOAT
Professeure de lycée professionnel

Académie de NANTES

M. Franck LANOIZELE
Professeur de lycée professionnel

Académie de DIJON

M. Cédric LE ROCH
Professeur de lycée professionnel

Académie d'ORLEANS-TOURS

Mme Anne LEROY
Professeure de lycée professionnel

Académie de RENNES

Mme Géraldine MAHY
Professeure de lycée professionnel

Académie de LILLE

M. Rémy MONIN
Professeur de lycée professionnel

Académie de LYON

M. Kevin MOY
Professeur de lycée professionnel

Académie de RENNES

Mme Marion PARDE
Professeure de lycée professionnel

Académie d' ORLEANS-TOURS

M. Thierry PETIT
Professeur de lycée professionnel

Académie de NORMANDIE

M. Eric VOLANTE
Professeur de lycée professionnel

Académie de BORDEAUX

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 01 décembre 2025

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU

